



57th Summer Fancy Food Show

Walter E. Convention Center, Washington DC

10 au 12 juillet 2011

Organisé par la *National Association for the Specialty Food Trade (NASFT)*, le **Summer Fancy Food Show (SFFS)** est l'un des plus grands salons annuels du commerce des aliments gastronomiques et de spécialités aux États-Unis (un marché de 13 milliards de dollars US). Il réunit habituellement environ 2500 exposants et plus de 24 000 visiteurs. En raison des rénovations majeures du centre Jacob K. Javitz de New York, la foire se déplace à Washington DC.

Participez à cette foire en formule générique avec le Groupe Export agroalimentaire et bénéficiez des avantages suivants* :

- Per-diem de 200\$ / jour / personne pour 5 jours (max 2 personnes par entreprise)
- remboursement de 50% des billets d'avion classe économique (max 2 par entreprise);
- Rabais de 75% des frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ de dépenses admissibles;
- Rabais de 75% des frais d'envoi d'échantillons (consolidation avec le Groupe Export et jusqu'à concurrence de 5 000 \$ de dépenses admissibles); et
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par un représentant du Groupe Export.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 13 mai 2011

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Nicolas Moisan :
(450) 461-6266 poste 204 ou nicolasmoisan@groupeexport.ca

* Sujet à l'approbation des fonds du programme Agri-Marketing 2011-2012 du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et du programme Exportateur de Classe Mondiale 2011-2012 du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

 Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

Siège social

1971 Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)
Canada J3E 1Y9
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
nicolasmoisan@groupeexport.ca

Formulaire de participation



57th Summer Fancy Food Show
Walter E. Convention Center, Washington DC
10 au 12 juillet 2011

Tarif membre, participation en formule générique:

- Kiosque format 5 x 10 (6 disponibles) 1 895,00 \$CAD
- Kiosque format 10 x 10 régulier (4 disponibles) 3 595,00 \$CAD
- Kiosque format 10 x 20 **coin** (3 disponibles) 6 495,00 \$CAD

Tarif non membre:

Pour participer à cette activité, vous devez être membre du Groupe Export agroalimentaire. L'adhésion à l'association vous donne droit à tous les avantages des membres jusqu'au 31 décembre 2011.

- Veuillez ajouter la cotisation annuelle : 768.99 \$ CAD (taxes incluses)

Personne contact :	
Badges :	
Entreprise :	
Produits :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site Internet :
Signature (personne autorisée):	Date :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du **Groupe Export agroalimentaire**.
- Il est également possible de payer par carte de crédit en contactant notre service comptable au 450-461-6266 poste 210.

Date limite d'inscription : 13 mai 2011
Veuillez retourner ce formulaire par télécopieur au 450-461-6255
à l'attention de Nicolas Moisan



Canada

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



Siège social

1971 Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)
Canada J3E 1Y9
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
nicolasmoisan@groupeexport.ca

Politique générale lors d'une participation à une foire



Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 207.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
 - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.

Siège social

1971 Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)
Canada J3E 1Y9
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
nicolasmoisan@groupeexport.ca